

Code d'article	234.25
Description	COQUILLES "HOT DOG"
Catalogue	HOS 226, TPK 11
Date de modification	13/01/2022 20:40:14



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	23,2x9x6,3 CM
Matériel	CARTON ONDULÉ NAN
Couleur	NATUREL
Grammage	220 G/M2
Poids net d'une unité (g)	16,50
Ligne de produits	'THEPACK'

Codes

Intrastat	48192000
ITF14	18420499234257
EAN13	8420499234250

Colisage

Paquet	Unités / paquet 50
	Dimensions paquet (cm) 16,50 x 22,50 x 23,00
	Poids paquet (kg) 0,95
	Volume paquet (m ³) 0,0085388

Carton	Unités / carton 450
	Paquets /carton 9
	Dimensions carton (cm) 25,50 x 67,00 x 55,00
	Poids carton (kg) 8,51
	Volume carton (m ³) 0,0939675

Palette	Cartons / couche 5
	Cartons / palette 20
	Conditionnement (U base x couches) 5 x 4
	Poids (kg) 194,20
	Type de palette (cm) E249: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable Micro-ondes -18°C/+70°C Résist. graisses Cash & Carry



Conditions d'utilisation

Apte pour le micro-ondes (9 Minutes 1000W ou 7,30 Minutes 1200W)

Conserver dans un endroit sec à température ambiante en évitant l'exposition directe à la lumière et à la chaleur.

Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié FSC Mix Credit. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.

The mark of
responsible forestry



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n°2023/2006 de la Commission européenne du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments.